Eidg. Departement des Innern (EDI)

29.04.2005 - 17:20 Uhr

NOUVELLE VERSION L'évaluation de Promotion Santé Suisse est achevée

Berne (ots) -

Sur mandat du Département fédéral de l'intérieur (DFI), la fondation Promotion Santé Suisse a été soumise à une évaluation externe au cours des six derniers mois. Cette évaluation avait pour objectif d'examiner la procédure de financement des projets suivie par la fondation, l'effet et l'utilité de ses activités et l'image que ses partenaires ont d'elle. Le DFI a pris connaissance des conclusions de l'évaluation et arrêté la suite des travaux conjointement avec la fondation.

Menée par PricewaterhouseCoopers (PwC) sur mandat du DFI, l'évaluation montre que la fondation finance les projets selon des critères professionnels mais que la stratégie de l'examen des demandes peut être améliorée. Il ressort par ailleurs de l'évaluation que le travail de la fondation est utile à la promotion de la santé mais qu'il pourrait être plus efficace grâce à une gestion systématiquement orientée vers l'impact. PwC relève enfin que la fondation est perçue par ses partenaires comme une institution compétente dans le domaine des bases scientifiques, mais qu'elle pourrait intensifier sa collaboration avec ses partenaires, notamment les cantons.

Le chef du DFI, le conseiller fédéral Pascal Couchepin, a pris connaissance des conclusions de cette évaluation et du rapport afférent au cours d'une rencontre avec la nouvelle présidente de la fondation, la conseillère d'Etat Verena Diener, et d'autres membres du conseil de fondation. Le DFI et la fondation s'accordent à penser que le rapport et les recommandations qui y sont faites sont une bonne base pour la collaboration à venir entre la fondation et la Confédération. Quel rôle la fondation doit avoir en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies dans notre pays, telle est la question d'une importance majeure à laquelle il faudra encore répondre dans le cadre d'un dialogue constructif avec les autorités fédérales, notamment l'Office de la santé publique. La fondation devra par ailleurs focaliser son activité sur quelques points essentiels. Elle mettra elle-même en uvre d'autres recommandations qui portent par exemple sur la gestion ou la collaboration avec les cantons.

Gérée conjointement par les cantons et les assureurs-maladie, la fondation Promotion Santé Suisse soutient, coordonne et évalue les mesures de promotion de la santé et de prévention des maladies. Elle est financée par une contribution annuelle de chaque assuré dont le montant, inchangé depuis 1998, est fixé par le DFI et s'élève à 2.40 francs. Il n'est pas prévu pour l'instant de l'augmenter.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR Service de presse et d'information Renseignements :

Daniel Wiedmer, Unité principale Assurance maladie et accident, Tél. 031 324 07 37

Bertino Somaini, Directeur, Promotion Santé Suisse, Tél. 031 350 04 24

Rapport d'évaluation : www.bag.admin.ch/kv/forschung/d/index.html Informations sur la fondation Promotion Santé Suisse : www.gesundheitsfoerderung.ch

